



CENTRE DE GESTION  
de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

## COMITE TECHNIQUE

Procès-verbal de la réunion du 5 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 5 octobre à 14H30, le Comité technique s'est réuni au **Centre de gestion des Landes à Mont-de-Marsan** sous la présidence de **Madame Jeanne COUTIERE**, Maire de Maillères.

• En qualité de représentants des élus :

. Jean-Marc LARRE,	Maire de BIAUDOS
. Gérard MOREAU,	Maire de SABRES
. Serge POMAREZ,	Maire de HEUGAS
. Gilles COUTURE,	Maire de GEAUNE

• En qualité de représentants du personnel :

. Jérôme DEYRIS,	Mairie de LABOUHEYRE (CGT)
. Anne SENTUC,	CDG40(CGT)
. Ludovic LAVOINE,	C.C LANDES D'ARMAGNAC (CGT)
. Christophe DARRIGADE,	Mairie de OEYRELUY (CFDT - Interco)
. Isabelle LABEYRIE,	Mairie de LEON (CFDT - Interco)
. Emmanuel MANARILLO,	CDG40(UNSA)
. Laurence LADOUSSE,	Mairie de SAINT-MARTIN-DE-HINX (UNSA)
. Bruno BALDASSINI,	Mairie de BELHADE (FO)
. Chantal DOUCET,	Mairie de VILLENEUVE-DE-MARSAN (SUD)

• Assistaient également à la réunion : (sans voix délibérative)

. Delphine DUMEAU,	Mairie de ROQUEFORT (UNSA)
--------------------	----------------------------

• Etaient absents ou excusés :

. Michel HERRERO,	Maire d'ESTIGARDE
. Philippe LATRY,	Maire de SAINT-JUSTIN
. Gilles DUCOUT,	Maire de SAINT-JULIEN-EN-BORN
. Serge TINTANE,	Maire de PARLEBOSCQ

. Fabien BARRIERE,	Maire de SAINT-VINCENT-DE-PAUL (CGT)
. Floriane LACAULE,	C.C COTE LANDES NATURE (CGT)
. Sandrine LE DE,	Mairie de CAZERES-SUR-L'ADOUR (FA-FPT)

• Autres participants :

. Bruno ELUSSE,	Directeur Général adjoint
. Frédérique POUJAURANT,	Service juridique, Centre de gestion
. Corine LEVY,	Service comité technique, Centre de gestion
. Florian GUILLON,	Service développement de l'emploi territorial, Centre de gestion
. Hélène TAP,	Service conseil en organisation, Centre de gestion

## I – DESIGNATION DU SECRETAIRE ADJOINT

---

**Jeanne COUTIERE** invite l'assemblée à désigner le secrétaire adjoint de séance.

Désignation du secrétaire adjoint de séance : <b>Ludovic LAVOINE est candidat pour cette tâche.</b>
--

## II – ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

---

Après avoir procédé à l'appel au titre des deux collèges, **Jeanne COUTIERE** soumet au vote les procès-verbaux des séances précédentes.

<b><u>PV de la séance du 15 juin 2020</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>
	Collège des représentants des collectivités :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>

<b><u>PV de la séance du 6 juillet 2020</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>
	Collège des représentants des collectivités :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>

## III – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES

---

### AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE

<b><u>SIVU du regroupement scolaire des Petits Gemmeurs</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>
	Collège des représentants des collectivités :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>

<b><u>Commune de Gourberga</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>
	Collège des représentants des collectivités :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>

## AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

<b><u>Commune d'Aureilhan</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>
	Collège des représentants des collectivités :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>

<b><u>Pays Adour Landes Océanes – Saint-Geours-de-Maremne</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>
	Collège des représentants des collectivités :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>

## CHARTRE INFORMATIQUE

<b><u>Commune d'Ychoux</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>
	Collège des représentants des collectivités :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>

## COMPTE EPARGNE TEMPS

<b><u>Commune de Campet-et-Lamolère</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>
	Collège des représentants des collectivités :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>

<b><u>Commune d'Herm</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis favorable</b>
	Collège des représentants des collectivités :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>

## ORGANIGRAMME

<b><u>Commune d'Aurellhan</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>
	Collège des représentants des collectivités :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>

<b><u>Commune d'Ousse Suzan</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>
	Collège des représentants des collectivités :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>

<b><u>Commune de Saint-Martin-de-Hinx</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b> 4	<b>ABSTENTION</b> 5
		<b>Avis défavorable</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 4	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b> 1
		<b>Avis favorable</b>		

<b><u>Commune de Saugnac-et-Muret</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>
	Collège des représentants des collectivités :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>

## REGLEMENT INTERIEUR

<u>Centre de gestion des landes</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		5		4
		<b>Avis favorable</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>		

## SERVICE COMMUN

<u>Communauté de communes Chalosse Tursan</u>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>
	Collège des représentants des collectivités :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>

## SUPPRESSION DE POSTE

<u>Commune d'Arboucave</u>  <u>adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ( 11/35<sup>ème</sup>)</u>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>
	Collège des représentants des collectivités :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>

<u>Commune de communes Côte Landes Nature - Castets</u>  <u>Adjoint technique (18,90/35<sup>ème</sup>)</u>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>
	Collège des représentants des collectivités :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>

<u>Commune de Goos</u>  <u>Adjoint d'animation (15/35<sup>ème</sup>)</u>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>
	Collège des représentants des collectivités :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>

<b><u>SIVU RPI Bénesse-les-Dax Heugas St Padelon-Siest</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>
<b><u>Adjoint technique (18/35<sup>ème</sup>)</u></b>	Collège des représentants des collectivités :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>

<b><u>Commune de Lit-et-Mixe</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>
<b><u>Adjoint d'animation (30/35<sup>ème</sup>)</u></b>	Collège des représentants des collectivités :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>

<b><u>Commune de Lue</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>
<b><u>Atsem principal de 2<sup>ème</sup> classe (35/35<sup>ème</sup>)</u></b>	Collège des représentants des collectivités :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>

<b><u>Commune de Magescq</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>
<b><u>Atsem principal de 2<sup>ème</sup> classe (29,50/35<sup>ème</sup>)</u></b>		
<b><u>Adjoint d'animation (32/35<sup>ème</sup>)</u></b>		
<b><u>Adjoint technique (27/35<sup>ème</sup>)</u></b>	Collège des représentants des collectivités :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>
<b><u>Adjoint technique (20/35<sup>ème</sup>)</u></b>		

<b><u>Commune de Mimbaste</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>
<b><u>Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe (28/35<sup>ème</sup>)</u></b>	Collège des représentants des collectivités :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>

<b><u>Commune de Pouydesseaux</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>
<b><u>Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe (30/35<sup>ème</sup>)</u></b>	Collège des représentants des collectivités :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>

<u>Commune de Saint-Julien-en-Born</u>  <u>Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe (35/35<sup>ème</sup>)</u>  <u>Agent du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe (20/35<sup>ème</sup>)</u>  <u>Agent du patrimoine (26/35<sup>ème</sup>)</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<u>Commune de Saubusse</u>  <u>Adjoint technique (14,97/35<sup>ème</sup>)</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<u>Commune de Souprosse</u>  <u>Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (35/35<sup>ème</sup>)</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

## TELETRAVAIL

<u>Commune d'Estigarde</u>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
			7	2
	<i>Avis défavorable</i>			
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
1		2	2	
<i>Avis défavorable</i>				

<b><u>Commune de Lit-et-Mixe</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b> 8	<b>CONTRE</b> 1	<b>ABSTENTION</b>
		<b>Avis favorable</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>		

<b><u>PETR Adour Lande Océane Saint-Geours-de-Maremne</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b> 8	<b>CONTRE</b> 1	<b>ABSTENTION</b>
		<b>Avis favorable</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>		

<b><u>Commune de Saint-Julien-d'Armagnac</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b> 7	<b>ABSTENTION</b> 2
		<b>Avis défavorable</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 1	<b>CONTRE</b> 2	<b>ABSTENTION</b> 2
		<b>Avis défavorable</b>		

## TEMPS PARTIEL

<b><u>Commune d'Herm</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>
	Collège des représentants des collectivités :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>



#### IV – ORIENTATIONS RELATIVES AUX EFFECTIFS, EMPLOIS ET COMPETENCES

##### AVANCEMENT DE GRADE / RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES

Aux termes de l'article 49 de loi du 26 janvier 1984 modifiée, « le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique ».

L'assemblée délibérante compétente détermine le pourcentage d'agents autorisés à accéder au grade supérieur parmi les agents promouvables (agents remplissant les conditions statutaires d'accès au grade supérieur fixées par les statuts particuliers).

Le ratio est le rapport entre le nombre d'agents qui pourront être promus et le nombre d'agents qui remplissent les conditions statutaires.

Ce ratio demeure un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus.

Cette décision de l'assemblée délibérante est obligatoirement précédée d'une consultation du comité technique dont relève la collectivité.

Les taux seront fixés en pourcentage. Ils peuvent être fixés par catégorie (A, B, C), par filière, par cadre d'emplois, ... au cas par cas pour tenir compte des spécificités locales et sont compris entre 0 et 100%. La délibération peut fixer une règle d'arrondi à l'entier supérieur.

A noter l'absence de directive et donc l'entière liberté de déterminer, pour l'assemblée délibérante compétente, pour chaque cas d'avancement, les seuils à appliquer dans la collectivité.

<b>Syndicat du regroupement scolaire - Arboucave</b>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<b>Commune d'Arboucave</b>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<b>Commune de Cazalet</b>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<b><u>Commune de Gaujacq</u></b> <b>(2<sup>ème</sup> examen)</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b> 9	<b>ABSTENTION</b>
		<b>Avis défavorable unanime</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 4	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b> 1
		<b>Avis favorable</b>		

<b><u>Commune de Mézos</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>	
	Collège des représentants des collectivités :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>	

<b><u>Commune de Payros Cazautets</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>	
	Collège des représentants des collectivités :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>	

<b><u>Commune de Pouillon</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>	
	Collège des représentants des collectivités :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>	

<b><u>Commune de Puyol Cazalet</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>	
	Collège des représentants des collectivités :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>	

<b><u>Commune de Saint-Geours-de-Maremne</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>	
	Collège des représentants des collectivités :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>	

## V – ORIENTATIONS EN MATIERE DE POLITIQUE INDEMNITAIRE ET DE CRITERES DE REPARTITION Y AFFERENT

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a créé un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). En application du principe de parité entre le régime indemnitaire des agents de la fonction publique d'Etat et des agents de la fonction publique territoriale, seront donc concernés par le RIFSEEP les agents ayant comme corps de référence à l'État ceux concernés par le RIFSEEP.

Ce dispositif est centré sur une indemnité principale, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), à laquelle doit s'ajouter un complément indemnitaire versé annuellement. Le décret précité pose le principe d'une reconnaissance indemnitaire axée sur l'appartenance à un groupe de fonctions.

#### Ce qui suppose :

- ✓ Que le versement de l'IFSE n'est plus fonction du grade mais des fonctions exercées par l'agent,
- ✓ Que la collectivité ou l'établissement public établit une répartition de ses effectifs par groupe de fonctions,
- ✓ Que chaque collectivité ou établissement public délibère pour créer ses propres groupes de fonctions,
- ✓ Que chaque agent bénéficie du montant indemnitaire attribué au groupe de fonction auquel il appartient.

Le projet de délibération relatif à la mise en place du RIFSEEP doit être soumis pour avis au comité technique.

#### 1<sup>er</sup> PASSAGE RIFSEEP :

<b><u>Commune d'Aureilhan</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b><i>Avis défavorable à l'unanimité</i></b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR 3</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 2</b>
		<b><i>Avis favorable</i></b>		
<b><u>Communauté de communes Castets</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>		
<b><u>Commune de Goos</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b><i>Avis défavorable à l'unanimité</i></b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR 3</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 2</b>
		<b><i>Avis favorable</i></b>		

<b><u>Commune de Lévignacq</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis défavorable à l'unanimité</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 3	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTION</b> 1
	<b>(départ M. Pomarez 15h45)</b>	<b>Avis favorable</b>		
<b><u>Commune de Peyre</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis défavorable à l'unanimité</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 3	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTION</b> 1
		<b>Avis favorable</b>		

<b><u>Commune de Souprosse</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis défavorable à l'unanimité</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 3	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTION</b> 1
		<b>Avis favorable</b>		
<b><u>Commune de Saint-Cricq-Chalosse</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis défavorable à l'unanimité</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 3	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTION</b> 1
		<b>Avis favorable</b>		

**2eme PASSAGE RIFSEEP :**

<b><u>Commune d'Angresse</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis défavorable à l'unanimité</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 3	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTION</b> 1
		<b>Avis favorable</b>		
<b><u>Commune de Bretagne</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis défavorable à l'unanimité</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 3	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTION</b> 1
		<b>Avis favorable</b>		



<b><u>Commune de Poyartin</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b><i>Avis défavorable à l'unanimité</i></b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR 3</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 1</b>
		<b><i>Avis favorable</i></b>		
<b><u>Commune de Roquefort</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b><i>Avis défavorable à l'unanimité</i></b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR 3</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 1</b>
		<b><i>Avis favorable</i></b>		

## VI – FORMATION, INSERTION ET PROMOTION DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE

### CONTRAT D'APPRENTISSAGE

<b><u>Syndicat du Bassin Versant des Luy - Amou</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>
	Collège des représentants des collectivités :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>
<b><u>ADACL Mont-de-Marsan</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>
	Collège des représentants des collectivités :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>
<b><u>Commune de Tercis-les-Bains</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>
	Collège des représentants des collectivités :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>

## VII – AIDES A LA PROTECTION SOCIALE ET ACTION SOCIALE

### PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

---

<b><u>SIVU du regroupement scolaire des Petits Gemmeurs</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>
	Collège des représentants des collectivités :	<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>

## VIII – SUJETS D'ORDRE GENERAL INTERESSANT L'HYGIENE, LA SECURITE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

### PROGRAMME AIDANTS-AIDES

---

Ce projet de **prévention des risques professionnels** pour les intervenants du secteur de l'aide à domicile a été initié en Dordogne par la CARSAT Aquitaine en 2011.

La CARSAT disposant déjà d'un partenariat avec le Centre de Gestion des Landes, dès 2012 il est proposé au **service prévention du CDG** d'expérimenter ce programme auprès d'un échantillon de services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) des CIAS/CCAS.

Dans le cadre de l'accompagnement à l'évaluation des risques pour les collectivités, le CDG collabore déjà avec le **Fonds National de Prévention (FNP)** qui vient soutenir également ce projet. **Le Conseil départemental** sera également partenaire.

Ce projet se déploie année après année, de 2012 à 2018, afin de permettre à tous les services d'aide à domicile qui le souhaitent de s'inscrire dans cette démarche de prévention.

Les 2 grands objectifs du projet sont les suivants :

- **Pour les aides à domicile** : faire converger les notions de qualité du service rendu avec l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail des intervenants.
- **Pour les bénéficiaires** : préserver l'autonomie des personnes à domicile, notamment lors de la mobilisation.

Ces 2 objectifs ont pour finalité **d'améliorer les conditions de travail en limitant l'exposition aux risques de troubles musculo – squelettiques**, notamment par la promotion et le développement de l'utilisation des aides techniques dans le secteur de l'aide à domicile.

A l'issue de cette démarche, les services ont pu **acquérir du petit matériel en aide technique** afin de **faciliter et de sécuriser les mobilisations des bénéficiaires** au cours des interventions à domicile. Avant toute utilisation, une **formation** a été dispensée aux agents. Suite à l'intervention d'un ergonome chez

une partie des bénéficiaires, les services ont également modifié certaines pratiques, voir l'organisation des interventions afin de permettre une prise en charge plus adaptée, notamment en termes de santé et de sécurité des agents.



<b>CIAS Côte Landes</b> <b>Nature</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>
	Collège des représentants des collectivités :	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>

## IX – QUESTIONS DIVERSES

---

La séance est levée à :  
16 H heures 30.

Signatures :

La Présidente,	Le secrétaire-adjoint,
	
PO/Jeanne COUTIERE (Maire de Maillères)	Ludovic LAVOINE CGT